

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert N° 098-24-AOO

Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	1
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	7
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	9
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	12
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	13
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	13
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	15
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	3
ANNEXE III: MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –TF	5
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) – TC	6
ANNEXE V : TABLEAU RECAPITULATIF DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION D'AUDIT DE SECURITE DES CODES SOURCES	7
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	5
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	5
ARTICLE 03 : TYPE DU MARCHE	5
ARTICLE 04 : DECOMPOSITION EN TRANCHES	5
ARTICLE 05 : INDEMNITES	5
ARTICLE 06 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	5
ARTICLE 07 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	6
ARTICLE 08 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	6
ARTICLE 09 : RESILIATION	6
ARTICLE 10 : DOMICILE DU PRESTATAIRE	7
ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	7
ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE	7
ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	7

ARTICLE 14 :	NANTISSEMENT.....	7
ARTICLE 15 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT	8
ARTICLE 16 :	DROIT APPLICABLE.....	8
ARTICLE 17 :	DROITS ET TAXES	8

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –TRANCHE FERME _____ 10

ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE	10
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	10
ARTICLE 03 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE.....	10
ARTICLE 04 :	DELAI ET NATURE DE GARANTIE	10
ARTICLE 05 :	CONSISTANCE DE LA PRESTATION.....	10
ARTICLE 06 :	DELAI D'EXECUTION.....	22
ARTICLE 07 :	VALIDATION ET RECEPTION DES LIVRABLES	22
ARTICLE 08 :	RECEPTION DEFINITIVE	22
ARTICLE 09 :	MODALITES DE PAIEMENT.....	23
ARTICLE 10 :	PENALITES POUR RETARD.....	23
ARTICLE 11 :	BREVETS	24
ARTICLE 12 :	LOIS ET NORMES	24
ARTICLE 13 :	CONTROLE ET VERIFICATION	24
ARTICLE 14 :	DEFINITION DES PRIX	24

CHAPITRE 3 : CLAUSES TECHNIQUES – TRANCHE CONDITIONNELLE _____ 26

ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE	26
ARTICLE 02 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	26
ARTICLE 03 :	DELAI D'EXECUTION.....	26
ARTICLE 04 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE.....	26
ARTICLE 05 :	DELAI ET NATURE DE GARANTIE	26
ARTICLE 06 :	RECEPTION DES PRESTATIONS	26
ARTICLE 07 :	MODALITES DE PAIEMENT.....	27
ARTICLE 08 :	PENALITES POUR RETARD.....	27
ARTICLE 09 :	BREVETS	27
ARTICLE 10 :	LOIS ET NORMES	27
ARTICLE 11 :	CONFIDENTIALITE	28
ARTICLE 12 :	MAINTENANCE	28
ARTICLE 13 :	DEFINITION DES PRIX	30

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"
N°098-24-AOO

Le **mardi 25 juin 2024 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle de la Commission d'Appels d'Offres située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport CASABLANCA Mohammed V) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps.**

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport CASABLANCA Mohammed V). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma** et **à titre indicatif** à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **80 000,00 DH.**

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée **exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) mentionné ci-dessous.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de :

- **Tranche ferme : 4 800 000,00 DH**
- **Tranche conditionnelle : 576 000,00 DH/AN**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert N° 098-24-AOO

Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE.....	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	4
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	7
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	9
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS.....	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	12
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	13
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	13
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	15
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	3
ANNEXE III: MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –TF	5
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) – TC	6
ANNEXE V : TABLEAU RECAPITULATIF DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION D'AUDIT DE SECURITE DES CODES SOURCES	7

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps.**

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle d'acte d'engagement ;
05. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
06. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
07. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
08. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
09. Tout autre modèle joint au présent dossier d'appel d'offres ;
10. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
11. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner

le rejet de son offre.

ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

A. Le dossier administratif : Pièces exigées

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

Pour les établissements publics :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

A4. Une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

B1. Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
 - Aucune pièce n'est exigée ;
- S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

B2. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jomada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

B4. Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

NB : Pour les concurrents non installés au Maroc l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2**, **B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Pour les établissements publics :

B1. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (CNSS) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les groupements, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres.

Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu **doivent être émis par un organisme Marocain agréé et arrêtés en Dirhams Marocains (MAD)**.

NB 1 : Etant donné que la soumission par voie électronique est obligatoire, **la constitution du cautionnement provisoire s'effectue exclusivement par voie électronique, via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics et conformément aux conditions d'utilisation dudit portail.

NB 2 : **Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.**

NB 3 : **En cas de groupement**, le cautionnement provisoire doit être souscrit conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Aussi, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant ».

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement, conformément à l'**ANNEXE II**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des

habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

Si le groupement est conjoint, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Si le groupement est solidaire, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

NB : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes lettres.

2. Le bordereau des prix-détail estimatif, conformément à l'**ANNEXE IV**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

3. Le sous détail des prix, le cas échéant.

4. Le bordereau des prix pour approvisionnements, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

NB : OFFRE FINANCIERE EXCESSIVE

Lorsque l'offre la plus avantageuse est supérieure **de plus de vingt pour cent (20%)** par rapport à l'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour les **marchés de travaux, de fournitures et de services autres que ceux qui portent sur les études,**

elle est jugée **excessive** et est **systématiquement rejetée par la commission d'appel d'offres** et ce, conformément à l'article 41 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières **des concurrents résidents au Maroc** doivent être exprimées **exclusivement** en Dirhams Marocains (**MAD**). En cas de groupement avec des concurrents non-résidents au Maroc, les prix des prestations qui seront payées au membre résident au Maroc doivent être exprimés en Dirhams Marocains.

Lorsque le concurrent est non-résident au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (**EUR/USD**) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du **cours de référence du dirham** en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

NB : Un concurrent **ne doit pas** proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. **A défaut, son offre sera écartée.**

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Comme précisé dans l'avis d'appel d'offres, **la soumission par voie électronique est obligatoire**. De ce fait, il est demandé aux concurrents de présenter, **électroniquement**, les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Les pièces produites par chaque concurrent doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant.

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

Contenu des enveloppes :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois (03) enveloppes** distinctes :

- a. **La première enveloppe** contient :
1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
- b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
- c. **La troisième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre technique telles que détaillées dans l'article 8 ci-dessus.

NB : Lorsque l'appel d'offres est alloté :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques, si elles sont exigées et les offres financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

2. Dépôt des plis par voie électronique

La soumission par voie électronique est obligatoire. Par conséquent, les plis des concurrents doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Toutes les pièces exigées par le présent règlement de consultation, **doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant et ce, comme détaillé dans l'article 12 ci-dessus.**

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées et ce, avant leur insertion dans l'enveloppe électronique correspondante.

Cette signature s'effectue par le concurrent au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Les plis sont déposés moyennant le certificat de signature électronique susmentionné.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné à travers ledit portail.

3. Dépôt des plis complémentaires

Le pli contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être, **selon le choix fixé** dans la demande de ladite commission :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit transmis, **par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hira 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans la demande de la commission **ne sont pas admis**.

NB :

La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format électronique.

Toutefois, l'adjudicataire est tenu de présenter sous format papier tout document demandé pour la conclusion du marché.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS

a. Tout pli déposé électroniquement peut être retiré par le concurrent antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait de tout pli s'effectue au moyen du **certificat de signature électronique** ayant servi au dépôt de ce pli.

Les informations relatives au retrait des plis sont enregistrées automatiquement sur le registre de dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation et avant la date et heure limites d'ouverture des plis.

b. Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait des échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans un registre.

Les concurrents ayant retiré leurs échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues dans le présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

La séance d'ouverture des plis des concurrents **est publique**. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, il est procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des concurrents déposés **par voie électronique** dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de la commission de la consultation.

Les résultats de l'évaluation des offres des concurrents déposées **par voie électronique** sont portés à la connaissance de ces derniers au fur et à mesure du déroulement des travaux de la commission de consultation.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjudiqué.

ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre **via le portail des marchés publics** ou **par lettre recommandée avec accusé de réception** ou **par tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre est adressée dans un délai de **cinq (05) jours ouvrables** au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction **via le portail des marchés publics** ou par **lettre**

recommandée avec accusé de réception ou par **tout autre moyen de communication donnant date certaine**.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante-quinze (75)** jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :

	Adresse	Département des Achats Office National des Aéroports Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouaceur
	Boîte postale	BP 52, Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouaceur
	E-mail	achats@onda.ma

**Portail des marchés publics**<https://www.marchespublics.gov.ma>

NB : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.

Important : Toute correspondance émanant d'un concurrent, sur support papier ou par voie électronique, doit être signée, datée et établie sur papier en-tête précisant notamment, la dénomination/la raison sociale du concurrent ainsi que le nom, le prénom et la qualité de la personne habilitée ayant émis et signé ladite correspondance. A défaut, l'ONDA se réserve le droit de ne pas donner une suite à ladite correspondance.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique

C1. Une note indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,

- La date,
- Le lieu,
- La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

C2. Les attestations de référence, originales ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations d'importance et de complexité similaires à l'objet du présent appel d'offres, **dont au moins une (01) attestation de référence relative à des prestations d'intégration des solutions cyber sécurité.**

Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant (**supérieur à 3 000 000 DHS TVA Comprise**);
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- L'année de réalisation (**entre 2014 et 2024**).

Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif

Aucun dossier additif n'est exigé

Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique

1. La méthodologie de gestion que le concurrent compte déployer pour la bonne gestion des prestations ;
2. Le Schéma détaillant la chaîne d'outils DEVSECOPS proposées et décrivant les interactions principales entre les outils et les technologies qui composent cette chaîne ;
3. Attestions des éditeurs
4. Les CV nominatifs de tous les intervenants en précisant les diplômes, les qualités et les anciennetés dans le domaine objet de l'appel d'offres, les membres du projet doivent comprendre au moins :

Un (01) Chef de projet : Bac+5 en systèmes d'information, ayant au **moins huit (8) ans** d'expérience dans la gestion de projets de sécurité complexes et de grandes envergures,

disposant obligatoirement des certifications suivantes : PMP ou PRINCE2 ISO 27001 LI et CISSP

Un (01) expert en sécurité des applications : Bac +5 en sécurité SI ou équivalent et ayant au moins **dix (10) ans** d'expérience et disposant obligatoirement des certifications suivantes : OSWE, CISSP ou OSCP

Un (01) expert DevSecOps : Bac +5 en Sécurité SI ou équivalent ayant au moins **5 ans** d'expérience et disposant obligatoirement des certifications suivantes :

- CEH (Certified Ethical Hacking);
- Gxpn
- OSCP

Un (01) expert intégration solution audit code source : Bac +5 en Sécurité SI ou équivalent ayant **5 ans** d'expérience et disposant obligatoirement de la certification suivante :

- La certification professionnelle de la solution proposée.

5. Un **tableau récapitulatif** des spécifications et caractéristiques techniques de la solution d'audit de sécurité des codes sources en précisant leur conformité par rapport à chaque caractéristique/fonctionnalité demandée au niveau des clauses techniques (**Cf. Annexe V**).
6. Un Engagement de renouvellement du support auprès de l'éditeur durant la période de Maintenance ;
7. Une attestation de l'éditeur de la solution cible proposée autorisant le concurrent à répondre à cet Appel d'Offres ;

Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché

Le seul critère d'attribution, après admission, est **l'offre moins-disante sur la base du prix global combinant le prix de la tranche ferme et la tranche conditionnelle pour les trois années.**

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **098-24-AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps**
 - **Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps**
 - **Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA**

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)
- N° de patente..... (1)
- N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)
- N° de patente.....(1)
- N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;

- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° **098-24-AOO** du **mardi 25 juin 2024**.

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps**

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

Passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;

- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Tranche ferme :

- Montant hors T.V.A. Y COMPRIS DROITS DE DOUANES : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

tranche conditionnelle :

- Montant annuel hors T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant annuel T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

**Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)**

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnel).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE III: MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) –TF
AO N° : 098-24-AOO

Objet : Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

N°ITEMS	DESIGNATIONS DES OUVRAGES	UDM	QTE	PU HORS TVA EN CHIFFRES (*)	PT HORS TVA EN CHIFFRES
1	Définition de la stratégie DevSecOps de l'ONDA et Mise en place de la pipeline DevSecOps	Forfait	1		
2	Fourniture et mise en place d'une solution d'audit des codes sources	U	1		
TOTAL HORS TVA Y COMPRIS DROITS DE DOUANES (A)					
DONT MONTANT DROITS DE DOUANE					
TVA 20% (B)					
TOTAL TVA COMPRISE (A+B)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

**ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) – TC
AO N° : 098-24-AOO**

Objet : Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

N°ITEMS	DESIGNATIONS DES OUVRAGES	UDM	QTE	PU HORS TVA EN CHIFFRES (*)	PT HORS TVA EN CHIFFRES
1	Maintenance de la Pipeline DevSecOps	Forfait Trimestriel	4		
TOTAL ANNUEL HORS TVA (A)					
TVA 20% (B)					
TOTAL ANNUEL TVA COMPRISE (A+B)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ANNEXE V : TABLEAU RECAPITULATIF DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION D'AUDIT DE SECURITE DES CODES SOURCES

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
1	Capacité de générer des rapports/console de conformité pour OWASP, NIST, etc.		
2	La solution doit être capable de fournir une capacité centralisée pour intégrer les utilisateurs à la plateforme de rétroaction des développeurs et à tous les autres services de test de sécurité des applications selon les besoins. Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.		
3	La solution doit être capable de s'intégrer avec les versions SaaS de l'outil de test mentionné ci-dessus. Décrivez la nature de l'intégration des services SaaS (par exemple, bibliothèque, API, services Web, etc.). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite. - Junit - SonarQube - Selenium - Fortify - WebInspect - Checkmarx - Atom software - Tenable.io - Black Duck SCA		
4	Doit prendre en charge des politiques basées sur des conditions spécifiques spécifiées pour que les résultats déclenchent une alarme ?		
5	Doit prendre en charge la définition d'une période de grâce avant de déclencher une alarme pour ces conditions ?		
6	Est-ce que les tickets JIRA/Gitlab/ServiceNow/ADO ITS peuvent être générés par la solution à partir d'une découverte, avec des détails configurables sur la découverte ?		
7	Est-ce que les modifications de statut des tickets ITS peuvent se propager vers la solution ? Ticketing bidirectionnel ?		
8	Est-ce que des tickets ITS peuvent être générés en fonction de la violation d'une politique ?		
9	L'utilisateur peut-il avoir un accès rapide au matériel de formation pertinent pour une découverte spécifique ?		
10	Quels outils la solution peut-elle agréger les résultats ?		
11	fournit des conseils de remédiation pour les vulnérabilités		
12	Fournit une notation de risque pour les vulnérabilités.		
13	Le fournisseur doit proposer une formation en ligne autonome technique gratuite/payante, des forums et une documentation pour le DFP (Dispositif de Formation Professionnelle). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.		
14	comprend à la fois une interface utilisateur (UI) et un flux de travail API		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
15	peut intégrer (DAST,SAST,SCA), les tests de pénétration et l'examen manuel		
16	Pouvez-vous configurer la solution pour qu'elle soit basée sur des politiques ?		
17	La solution prend-elle en charge la configuration et la modification des jeux de règles ?		
18	La solution prend-elle en charge une assistance intelligente au triage basée sur l'apprentissage automatique ?		
19	Sélectionne automatiquement les meilleurs outils de sécurité des applications disponibles pour votre base de code.		
20	corrélation automatique et dédoublonnage		
21	Gestion des vulnérabilités au niveau de la branche.		
22	Restrictions RBAC		
23	Déduplication des actifs et/ou des vulnérabilités similaires :		
24	indique où se trouve la vulnérabilité dans la pile		
25	Capacité à filtrer par date de détection des vulnérabilités et CI (par exemple, > 30 jours).		
26	Capacité à identifier les vulnérabilités où l'identifiant CVE est manquant.		
27	Les informations sur le niveau des vulnérabilités et des CI doivent être visibles (où ils se situent - niveau 0, 1, etc.).		
28	Capacité de classer les vulnérabilités pour indiquer si elles sont potentielles ou confirmées.		
29	Capacité de classer le statut des vulnérabilités (corrigées, réouvertes, nouvelles).		
30	Visualiser les vulnérabilités Zero Day.		
31	Capacité à visualiser l'exploitabilité.		
32	Capacité de créer une base de connaissances avec des recommandations et d'intégrer ces recommandations dans les tickets.		
33	Visibilité des vulnérabilités avec les actions planifiées.		
34	Générer un rapport de vulnérabilités Générer un rapport de correctifs Générer un rapport d'actifs Générer des rapports de tableau de bord exécutif Générer des rapports de restrictions		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
	Générer des rapports de correctifs personnalisés Générer des rapports de détails de mitigation		
35	La solution doit agréger les résultats de toutes les solutions susmentionnées (SAST, SCA, IAST, DAST) proposées par le soumissionnaire.		
36	La solution doit agréger les résultats provenant de nombreuses solutions, et offrir une manière facile de s'intégrer avec des solutions non prises en charge nativement, ainsi qu'avec les résultats issus de tests effectués par des humains (tests de pénétration, etc.).		
37	La solution doit corréler les résultats provenant de divers scanners de sécurité des applications lorsque cela est possible.		
38	La solution doit fournir une vue centralisée.		
39	La solution doit aider à prioriser les vulnérabilités en s'appuyant sur des triages passés et en utilisant des normes telles que NIST, PCI, HIPAA, DISA, OWASP Top 10, et autres.		
40	La solution doit permettre le suivi des actions correctives dans un système d'enregistrement pour mieux gérer la responsabilité, et s'intégrer avec Azure DevOps CI/CD.		
41	La solution doit fournir une vue centrale des risques pour toutes les applications et offrir un tableau de bord pour surveiller l'évolution de la posture de sécurité au fil du temps.		
42	La solution devrait automatiser la numérisation pour les solutions suivantes (SAST, SCA, IAST, DAST).		
43	La solution devrait s'intégrer aux solutions suivantes (SAST, SCA, IAST, DAST) pour exécuter des analyses orchestrées à la demande.		
44	La solution devrait consolider les rapports de toutes les solutions en fonction du projet.		
45	La solution doit prendre en charge le déploiement dans un environnement totalement déconnecté (par exemple, en mode air gap) sans accès direct à Internet. Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
46	La solution doit utiliser des interfaces basées sur des normes industrielles (par exemple, HTML5) et éviter l'utilisation de modules complémentaires tiers (par exemple, Adobe Flash, Oracle Java, etc.). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.		
47	Capacité de classer les configurations d'infrastructure (CI) et les vulnérabilités en fonction de l'application(s) qui s'exécute sur le service métier.		
48	Utiliser une API pour récupérer les données spécifiques aux vulnérabilités et aux actifs.		
49	La solution doit permettre une configuration prête à l'emploi pour LDAP/SAML2.0 afin de s'intégrer avec l'IDP (Identity Provider).		
50	La solution doit prendre en charge le déploiement sur Kubernetes/Openshift, en mode autonome ou sur Docker.		
51	La solution doit s'intégrer à un plugin pour environnement de développement intégré (IDE).		
IAST			
51	Peut confirmer les résultats détectés par observation passive avec des requêtes actives pour éliminer les faux positifs.		
52	Peut fournir des extraits de code et une brève description des vulnérabilités détectées.		
53	Permet des définitions personnalisées de données sensibles via des motifs de noms de paramètres et des valeurs de données, permettant la détection de fuites de données ou d'autres manipulations inappropriées de données sensibles (par exemple, numéros de sécurité sociale, numéros de cartes de crédit, mots de passe, ou toute donnée définie par l'utilisateur).		
54	Peut analyser le flux de données à travers plusieurs processus ou services, même à travers plusieurs machines virtuelles (VM) ou conteneurs, dans des architectures distribuées ou basées sur des microservices.		
55	Fournit des informations sur le chemin réel des composants vulnérables.		
56	Offre une intégration intégrée pour l'apprentissage électronique de la sécurité des applications afin de fournir une formation contextuelle en sécurité des applications adaptée aux résultats.		
57	Fournit des rapports sur les risques de licence pour tous les composants open source utilisés dans l'application.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
58	Fournit un rapport sur les risques de sécurité pour tous les composants open source utilisés dans l'application.		
59	Fournit des conseils de remédiation pour tout composant open source vulnérable utilisé dans l'application.		
60	Capacité à détecter des données non sécurisées dans les messages WebSocket entrants.		
61	Capacité à découvrir automatiquement les points d'accès non testés en utilisant la définition OpenAPI (Swagger).		
62	Capacité à découvrir automatiquement les points d'accès non testés en utilisant la définition GraphQL (introspection).		
63	Permet à l'utilisateur final de définir un désinfectant et un validateur personnalisés pour améliorer la précision.		
Section 2: Language support			
64	Java		
65	Groovy		
66	Scala		
67	Gosu		
68	Clojure		
69	.NET		
70	.NET core		
71	GoLang		
72	NodeJS		
73	ColdFusion		
74	PHP		
75	built-in support for AWS lambda and Azure Functions		
Section 3: Reporting and compliance			
76	OWASP 2013 dashboard		
77	OWASP 2017 dashboard		
78	PCI-DSS v3.2.1 dashboard		
79	CWE/SANS dashboard		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
80	GDPR/CAPEC dashboard		
81	Permet le masquage des données sensibles dans les résultats via des motifs personnalisables.		
82	Fournit une couverture des URL et un pourcentage de couverture pour indiquer le risque actuel et la couverture, et aide à améliorer la couverture future.		
83	Fournit une carte visuelle du flux de données entre les cibles de test et les ressources externes utilisées par ces cibles, telles que les bases de données, les services web externes, etc.		
84	Fait la distinction entre le code propriétaire écrit en interne (appelé directement ou indirectement) et le code open source/bibliothèque/tiers.(OSS/library/3rd party code)		
85	Fournit des politiques recommandées pour guider l'utilisateur dans la hiérarchisation des vulnérabilités afin d'établir un accord de niveau de service (SLA).		
86	Fournit un profil de risque de l'application en termes d'URL de points de terminaison et/ou de points de terminaison d'API.		
SAST			
87	Devrait être capable d'analyser le code à partir des fichiers source et de configuration.		
88	Peut détecter des problèmes de sécurité complexes en suivant le flux de données contaminées, y compris la manipulation de chemin, les attaques XSS, les injections SQL et les injections de commandes OS.		
89	Peut identifier des problèmes de sécurité couvrant les principales normes de sécurité : OWASP Top 10, CWE Sans 25, PCI-DSS, CERT-JAVA.		
90	Peut identifier des problèmes de sécurité liés à la configuration des principaux frameworks d'application web.		
91	Peut identifier des problèmes de sécurité liés aux fichiers de configuration de l'Infrastructure as Code.		
92	Peut identifier des problèmes de qualité complexes liés à l'utilisation des ressources.		
93	Peut identifier des problèmes de qualité complexes liés à l'utilisation de l'API.		
94	Peut identifier des problèmes de qualité en mettant en évidence les résultats d'une analyse statistique du comportement des développeurs.		
95	Peut détecter des problèmes avec les implémentations de gestion des threads, y compris les conditions de concurrence et l'accès non protégé aux threads.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
96	Le moteur d'analyse présente un faible taux de faux positifs dans une gamme de langages et de technologies.		
97	Le moteur d'analyse devrait fournir des mécanismes pour éliminer les faux positifs systémiques.		
98	Le moteur d'analyse devrait offrir une configuration permettant de contrôler les sources contaminées pour l'analyse de sécurité.		
99	Peut fournir un filtrage complet sur les problèmes identifiés, par exemple, par type de problème (sécurité ou qualité), par type de vulnérabilité (par exemple, Cross Site Scripting, SQLI).		
100	Peut fournir un mécanisme pour partager les résultats filtrés entre différents groupes et utilisateurs.		
101	Peut fournir des notifications des résultats filtrés sur une base planifiée ou lors de l'ajout de nouveaux résultats.		
102	Peut présenter les problèmes en montrant le flux de code ligne par ligne.		
103	Peut afficher des aides à la remédiation pour les problèmes.		
104	Fournir un mécanisme de triage pour marquer les faux positifs.		
105	Prise en charge de la détection et du triage des problèmes à travers du code commun afin d'éviter les travaux redondants.		
106	Fournir une vérification du triage des problèmes détaillant les modifications effectuées et l'utilisateur responsable.		
107	Prise en charge du contrôle d'accès basé sur les rôles pour la classification des défauts.		
108	Permettre la configuration du mécanisme de triage pour ajouter des informations personnalisées au processus de triage.		
109	Prise en charge de l'agrégation de différentes analyses dans un seul produit, par exemple, côté frontal et côté backend.		
110	Prise en charge de la ségrégation des résultats en sous-composants.		
111	Peut attribuer automatiquement le problème au développeur qui l'a introduit.		
112	Peut attribuer les résultats aux propriétaires en fonction de la propriété du composant.		
113	Peut escalader les problèmes vers des outils de suivi des problèmes tels que Jira.		
114	La solution devrait s'intégrer aux produits CI/CD courants tels que Jenkins, GitHub, GitLab et Azure DevOps.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
115	Peut importer des résultats provenant d'autres outils AST (Application Security Testing).		
116	Peut analyser des projets comprenant des millions de lignes de code.		
117	Peut s'adapter pour exécuter de nombreuses analyses en parallèle.		
Section 2: Language and Framework support			
	Support Programming Languages:		
117	C/C++ (up to C++20)		
118	Java		
119	.NET		
120	.NET core		
121	Java Script		
122	Typescript		
123	GoLang		
124	Kotlin		
125	Swift		
126	Python		
127	Apex		
128	Ruby		
129	Support Popular Web Frameworks: JSP, Spring Boot, Struts, ASP.NET Core, ASP.NET MVC, Angular, React, Bootstrap, Express, Flask, Django, Echo and Ruby On Rails		
	Support IAC technologies:		
130	Terraform		
131	Kubernetes		
132	Helm		
133	ELK		
134	ARM Templates		
135	AWS Cloudformation		
Section 3: Reporting et integration			
136	Peut générer des rapports couvrant des normes telles que l'OWASP Top 10.		

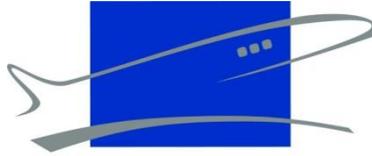
	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
137	Dispose de tableaux de bord configurables pour présenter des informations sur l'utilisation de l'outil et les progrès par rapport aux normes de sécurité.		
138	Créer des indicateurs personnalisés pour les tableaux de bord afin de refléter les priorités du client.		
139	Dispose d'une API REST pour permettre l'extraction des résultats en vue d'une intégration ultérieure.		
140	Identification multi-facteurs des sources ouvertes, utilisant diverses techniques au-delà des déclarations du gestionnaire de packages, afin d'assurer une précision de correspondance optimale.		
141	Capacité de scanner le code source et d'archiver/emballer les binaires.		
142	Capacité de scanner les conteneurs Docker.		
143	Capacité de repérer les sources ouvertes incluses directement, contournant ainsi tout mécanisme de dépendance existant ou gestionnaire de packages.		
144	Capacité d'identifier les composants contenant des algorithmes cryptographiques, garantissant la conformité aux contrôles à l'exportation et à d'autres réglementations.		
145	Capacité à "apprendre" à partir des modifications apportées à la liste de matériaux (BOM), éliminant ainsi les travaux redondants pour de nouvelles analyses.		
146	Capacité de voir quels projets/applications utilisent un composant open source particulier, offrant une visibilité d'utilisation à travers l'organisation.		
147	Capacité de comparer les listes de matériaux (BOM) de différentes versions d'un projet et d'identifier les composants qui ont été ajoutés, supprimés ou modifiés.		
148	Prise en charge étendue des langues, incluant toutes les langues majeures utilisées aujourd'hui ainsi que de nombreuses langues moins couramment utilisées.		
149	Capacité de détecter les logiciels open source au niveau du système d'exploitation, tels que les RPM, les .Debs, etc.		
150	Association correcte avec plus de 2600 licences open source uniques, garantissant que les licences moins connues ne passent pas inaperçues.		
151	Capacité de détecter et regrouper toutes les variantes de la licence GPL, qui présentent le même risque juridique que la GPL standard.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
152	Capacité de générer automatiquement un fichier de notifications, basé sur le texte de licence réel (et non simplement sur des modèles de licences), à inclure dans la documentation du produit, ce qui permet d'économiser des jours voire des semaines de compilation manuelle.		
153	Capacité d'afficher le texte de la licence, éliminant ainsi le besoin pour les utilisateurs de le rechercher eux-mêmes.		
154	Identifier correctement les composants qui ont une double licence, souvent commerciale et open source, et permet à l'utilisateur de choisir la licence appropriée.		
155	Capacité d'afficher dynamiquement le risque lié à la licence en fonction du modèle de déploiement de l'application (interne, externe, SaaS).		
156	Capacité de voir quels composants utilisent une licence spécifique.		
157	Capacité de créer des licences personnalisées, par exemple des licences tierces ou commerciales.		
158	Capacité de déclencher des alertes sur les vulnérabilités le jour même de leur divulgation, minimisant la fenêtre temporelle ouverte aux pirates informatiques.		
159	Capacité de visualiser les informations sur le Common Weakness Enumerator (CWE) pour des vulnérabilités individuelles, afin de soutenir la priorisation.		
160	Disponibilité des vulnérabilités non répertoriées dans le NVD avec des données exploitables ; offrant une couverture étendue des vulnérabilités, des recommandations de remédiation, l'existence d'exploits, le vecteur d'attaque, etc., réduisant le temps de traitement et de remédiation des vulnérabilités.		
161	Haute qualité des données, avec des versions de composants correctement associées aux vulnérabilités, garantissant que les véritables vulnérabilités sont prises en compte sans être distraites par de fausses vulnérabilités.		
162	Orientations sur la version plus récente d'un composant open source qui éliminerait les vulnérabilités connues. Fournir des alternatives à la mise à niveau lorsque cela est approprié.		
163	Capacité de définir des politiques à la fois au niveau global et pour des projets individuels.		
164	Capacité de passer outre les violations de la politique et d'ajouter un commentaire citant la raison de la dérogation.		

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
165	Capacité des violations de la politique à déclencher des événements dans les outils de construction, les systèmes de suivi des tickets, etc.		
166	Capacité de définir des politiques de manière générale (par exemple, s'appliquant à toutes les licences réciproques) ou à un niveau très granulaire (par exemple, s'appliquant uniquement aux composants avec une licence Mozilla).		
167	Intégration du code source et de l'exécutable disponible gratuitement sur GitHub.		
168	Intégration tout au long du cycle de vie du développement logiciel (SDLC), incluant l'EDI, le contrôle de source, l'intégration continue (CI), les outils de construction, le référentiel binaire, le système de suivi des tickets et les tableaux de bord de sécurité.		
169	Une API RESTful est disponible pour permettre une intégration personnalisée dans l'écosystème DevOps et de sécurité.		
170	Capacité de scanner les conteneurs, y compris la couche système d'exploitation, les bibliothèques installées et les applications.		
171	Intégration avec OpenShift/Kubernetes fournissant une analyse automatisée des images de conteneurs à grande échelle.		
172	Des rapports PDF prêts à l'emploi pour la liste de matériaux et le fichier de notifications de licences.		
173	Base de données de rapports distincte accessible via Excel ou des outils de Business Intelligence existants prenant en charge les requêtes SQL.		
174	Capacité de générer des rapports à travers plusieurs projets.		
175	Prise en charge de la conservation des résultats localement (non dans le cloud), garantissant que personne (pas même le fournisseur) n'a accès à notre liste de matériaux, vulnérabilités et autres risques.		
176	Évolutivité horizontale pour prendre en charge des milliers de projets et d'applications.		
177	Capacité d'être configuré pour une haute disponibilité, la bascule en cas de panne, et l'équilibrage de charge.		
178	Prise en charge du déploiement de conteneurs Docker.		
179	Prise en charge du protocole d'authentification Security Assertion Markup Language (SAML), permettant l'authentification multi-facteurs (MFA) et la connexion unique (SSO).		
180	Capacité de créer et synchroniser automatiquement des groupes d'utilisateurs à partir de fournisseurs d'identité (IDP) via SAML.		
Section 4: installation and maintenance			

	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées	Commentaires
30	Le serveur peut être installé sur toutes les principales distributions de systèmes d'exploitation (y compris Mac, Linux et Windows).		
31	Permet la mise à jour à distance des agents.		
32	Permet la surveillance à distance de l'état des agents.		
33	Fournit un extrait de diagnostic à distance depuis l'interface utilisateur du serveur, y compris les journaux des agents, facilitant le dépannage.		
34	Permet un message de bienvenue personnalisable pour l'interface utilisateur du serveur.		
35	Permet à l'utilisateur de définir des modèles personnalisables pour les paramètres de projet qui peuvent être utilisés et réutilisés pour un déploiement rapide et reproductible en entreprise.		
36	Fournit une prise en charge intégrée de la sauvegarde et de la restauration de la base de données.		
37	Capacité de mettre en pause/reprendre l'agent à distance sans interrompre l'application sous test.		

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert N° 098-24-AOO

Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

Table des matières

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	5
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	5
ARTICLE 03 : TYPE DU MARCHE.....	5
ARTICLE 04 : DECOMPOSITION EN TRANCHES	5
ARTICLE 05 : INDEMNITES	5
ARTICLE 06 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	5
ARTICLE 07 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	6
ARTICLE 08 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	6
ARTICLE 09 : RESILIATION	6
ARTICLE 10 : DOMICILE DU PRESTATAIRE	7
ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	7
ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE.....	7
ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	7
ARTICLE 14 : NANTISSEMENT.....	7
ARTICLE 15 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT	8
ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE.....	8
ARTICLE 17 : DROITS ET TAXES	8
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –TRANCHE FERME	10
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	10
ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	10
ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE.....	10
ARTICLE 04 : DELAI ET NATURE DE GARANTIE	10
ARTICLE 05 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION.....	10
ARTICLE 06 : DELAI D'EXECUTION.....	22
ARTICLE 07 : VALIDATION ET RECEPTION DES LIVRABLES	22
ARTICLE 08 : RECEPTION DEFINITIVE	22
ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT.....	23
ARTICLE 10 : PENALITES POUR RETARD.....	23
ARTICLE 11 : BREVETS	24
ARTICLE 12 : LOIS ET NORMES	24
ARTICLE 13 : CONTROLE ET VERIFICATION	24
ARTICLE 14 : DEFINITION DES PRIX	24
CHAPITRE 3 : CLAUSES TECHNIQUES – TRANCHE CONDITIONNELLE	26
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	26
ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX.....	26
ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION.....	26
ARTICLE 04 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE.....	26
ARTICLE 05 : DELAI ET NATURE DE GARANTIE	26
ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS	26
ARTICLE 07 : MODALITES DE PAIEMENT.....	27
ARTICLE 08 : PENALITES POUR RETARD.....	27

ARTICLE 09 :	BREVETS	27
ARTICLE 10 :	LOIS ET NORMES	27
ARTICLE 11 :	CONFIDENTIALITE	28
ARTICLE 12 :	MAINTENANCE	28
ARTICLE 13 :	DEFINITION DES PRIX	30

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A. », représenté par sa Directrice Générale, faisant élection de domicile à l'Aéroport Casablanca Mohammed V - Nouaceur.

d'une part,

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de

sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée par _____ en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps, Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps**

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

Tel que décrit dans les clauses techniques du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : TYPE DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à tranches conditionnelles pour lequel il est prévu une tranche ferme couverte par un crédit budgétaire disponible et que le prestataire est certain de réaliser, et une tranche conditionnelle dont l'exécution est subordonnée par la disponibilité du crédit budgétaire et à la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations y afférentes, dans les délais prévus par le présent marché.

ARTICLE 04 : DECOMPOSITION EN TRANCHES

Le présent marché comporte les tranches suivantes :

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

ARTICLE 05 : INDEMNITES

5.1 Indemnité de dédit : en cas de renonciation par le maître d'ouvrage à réaliser la tranche conditionnelle, il ne sera pas versé d'indemnité de dédit au prestataire.

5.2 Indemnité d'attente : Lorsque l'ordre de service afférent à la tranche conditionnelle n'a pu être donné dans les délais prescrits dans le présent marché, aucune indemnité d'attente ne sera versée au titulaire. Néanmoins, le titulaire a le droit de demander la résiliation de la tranche conditionnelle au cas où la notification de l'ordre de service de commencement dépassera trois (3) mois suivant la date prévue de commencement.

ARTICLE 06 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;

- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Les pièces constitutives de l'offre technique;
- 5) Le CCAG-T pour **la tranche ferme** ;
- 6) Le CCAG-EMO pour la **tranche conditionnelle**.

ARTICLE 07 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications et les prescriptions techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché, l'entrepreneur déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations ;
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations ;
- Avoir fait tous calculs et sous détails ;
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque nature de prestations présentées par elle et pouvant donner lieu à discussion.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du présent marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

ARTICLE 08 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat, pour les prestations à réaliser dans le cadre de **la tranche ferme** du présent marché ;
- Le décret N° 2-01-2332 du 22 Rabii I 1423 (04 juin 2002) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés d'études et de maîtrises d'œuvres (CCAG EMO) exécutés pour le compte de l'Etat, pour les prestations à réaliser dans le cadre de **la tranche conditionnelle** du présent marché ;
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 09 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché

pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAG-T et/ou par l'article 52 du CCAG-EMO selon la tranche concernée du présent marché.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

L'entrepreneur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché en application des dispositions de l'article 136 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le présent marché.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T pour les prestations à réaliser dans le cadre de **la tranche ferme** du présent marché et l'article 32 du CCAG-EMO pour les prestations à réaliser dans le cadre de **la tranche conditionnelle** dudit marché.

ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente et la notification au titulaire.

ARTICLE 14 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA.

Le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA et/ou toute autre personne désignée par lui/elle sont seul(e)s habilité(e)s à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 15 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain.

ARTICLE 17 : DROITS ET TAXES

Les prix du présent marché s'entendent Toutes Taxes Comprises Delivered Duty Paid (TTC DDP).

Le prestataire (Entrepreneur, fournisseur ou prestataire de service) est réputé avoir parfaitement pris connaissance de la législation fiscale en vigueur au Maroc. Par conséquent, il supportera, par défaut, tous les impôts et taxes dont il est redevable au Maroc, y compris la TVA, tous droits de douane, de port ou autres.

Les **prestations de service** réalisées pour le compte de l'ONDA par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de **10%** de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. **Une copie de l'attestation du versement** de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande.

Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Pour les prestations à réaliser dans le cadre de la tranche ferme du marché, l'ONDA prendra en charge le paiement des impôts et taxes à l'importation y compris les droits et accessoires de douane et la TVA à l'importation **figurant sur la fiche de liquidation émise par les services de la douane**, hors les frais de la logistique (Transitaire, emmagasinage et surestaries le cas échéant) qui restent à la charge du prestataire y compris la gestion de la logistique d'importation.

Dans le cas où le Cahier des Prescriptions Spéciales prévoit le paiement par lettre de crédit et le prestataire opterait pour ce mode de paiement, le montant des droits et taxes en question sera déduit du montant du CREDOC.

Si l'ONDA paierait des frais supplémentaires, pour quelle que raison que ce soit, à cause d'un motif imputable au fournisseur, l'ONDA déduira d'office lesdits frais des sommes dues au fournisseur.

Aussi, en cas de déclaration douanière faisant ressortir des montants supérieurs à ceux indiqués au présent Marché, le supplément de droits et taxes de douane résultant de cette différence de déclaration sera à la charge du Fournisseur.

En cas d'augmentation des sommes à valoir pour la couverture des droits de douane et taxes à l'importation, l'ONDA prendra les engagements complémentaires nécessaires pour couvrir lesdites sommes, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES –TRANCHE FERME

Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre de la présente tranche du marché est la **Direction des Systèmes d'Information**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

La présente tranche du marché concerne **la fourniture** dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3%)** du montant initial de la présente tranche du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T.

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 04 : DELAI ET NATURE DE GARANTIE

I. DELAI DE LA GARANTIE

Le délai de garantie est de **trente-six (36) mois** à compter de la date de la réception provisoire. Durant la période de garantie, le prestataire est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G-T.

II. NATURE DE LA GARANTIE

Pendant le délai de garantie, le prestataire sera tenu, de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défauts constatés, sans pour autant que ces prestations supplémentaires puissent donner lieu à des frais supplémentaires.

Les interventions seront matérialisées par des PV techniques validés avec l'équipe ONDA.

ARTICLE 05 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

L'ONDA souhaite renforcer la sécurité de ses applications et services en adoptant une approche DevSecOps. Ceci s'inscrit dans le contexte plus large de la transformation numérique et la nécessité de minimiser les risques liés aux cybermenaces.

Le présent marché vise à définir les exigences et les attentes pour l'élaboration d'une stratégie DevSecOps au sein de l'ONDA, afin d'intégrer la sécurité dans l'ensemble du cycle de vie du développement logiciel afin :

- Intégrer la sécurité dès les premières phases du développement.
- Réduire les vulnérabilités et les risques de sécurité.

- Accélérer le déploiement des applications tout en garantissant la conformité aux normes de sécurité.
- Réduire le temps de détection et de correction des vulnérabilités.
- Mettre en place des mécanismes d'automatisation des tests de sécurité.
- Favoriser une culture de sécurité au sein des équipes de développement et d'exploitation.

Action	Détail
Planification et cadrage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un bon démarrage du projet d'évaluation du niveau de la maturité de la sécurité au niveau d'une organisation. ▪ S'assurer que les parties prenantes sont identifiées et bien alignées pour soutenir le projet.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'existant ▪ Déterminer pour chaque pratique de sécurité le niveau de maturité actuel et cible.
Définition de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition de la cible souhaitée consiste à l'élaboration d'un score cible pouvant être utilisé comme instrument de mesure pour choisir les activités les plus importantes pour améliorer son score de maturité ▪ Tenir compte du profil de risque de l'ONDA. ▪ Respecter les dépendances entre les activités.
Définition du plan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir une stratégie de changement réaliste en termes de nombre et de durée des phases. Une feuille de route typique 4 à 12 mois. ▪ Identifier les activités qui peuvent être réalisées rapidement et avec succès. ▪ Répartir la mise en œuvre des activités supplémentaires sur les différentes phases de la feuille de route, en tenant compte de l'effort requis pour les mettre en œuvre. ▪ Définir une stratégie API de l'ONDA et les bonnes pratiques de mise en place. ▪ Équilibrer l'effort de mise en œuvre sur les différentes périodes et prendre en compte les dépendances entre les activités. ▪ Veiller sur la sensibilisation / la formation. ▪ S'adapter aux prochains cycles de publication / projets clés.
Mise en place du pipeline DEVSECOPS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir les actions nécessaires au déroulement du plan ▪ Mise en place d'un Repository code source compatible git ▪ Artefact Registry permettant de stocker les images compilées et les packages ▪ Analyse de la qualité du code source ▪ Analyser la sécurité des artefact et gestion des failles de sécurité ▪ Mettre en place une chaine de déploiement CI/CD pour l'orchestration des tâches de build et de déploiement de bout en bout ▪ Coupler les pratiques CI/CD avec des outils de surveillance pour obtenir une meilleure visibilité sur l'intégrité des applications et identifier et atténuer les risques, réduisant ainsi l'exposition aux attaques.
Amélioration et suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre les étapes et les améliorations visibles pour toutes les personnes impliquées en organisant des formations et en communiquant avec les parties prenantes de la direction. ▪ Catégoriser les applications en fonction de leur impact.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des champions d'équipe pour diffuser de nouvelles activités dans toute l'organisation. |
|--|---|

Portée de la Stratégie

La stratégie DevSecOps englobera tous les projets de développement logiciel au sein de l'ONDA, y compris les applications existantes et les nouveaux développements.

- Sélectionner et intégrer des outils de test de sécurité automatisés dans le pipeline de développement.
- Assurer l'interopérabilité entre les outils choisis.
- Identifier une stratégie API de l'ONDA.

Formation et Sensibilisation

- Mettre en place des programmes de formation pour les équipes de développement sur les meilleures pratiques de sécurité.
- Organiser des sessions de sensibilisation régulières sur les nouvelles menaces et les stratégies de défense.

Automatisation des Tests de Sécurité

- Intégrer des tests de sécurité automatisés dans le processus de développement continu.
- Assurer la couverture des tests pour les vulnérabilités courantes telles que OWASP TOP10 (les injections SQL, les cross-site scripting (XSS)... etc).

Gestion des Vulnérabilités

- Mettre en place un processus de gestion des vulnérabilités, y compris la création de rapports, l'évaluation des risques et la planification des correctifs.
- Établir des seuils de criticité pour les vulnérabilités et définir des délais de résolution en conséquence.

Performance

- Les outils et processus mis en place ne doivent pas introduire de retards significatifs dans le cycle de développement.
- Les tests de sécurité automatisés doivent être rapides et efficaces.

Évolutivité

- La stratégie DevSecOps doit être évolutive pour s'adapter à l'ajout de nouveaux projets et technologies.

Livrables de la mission

- Rapport d'analyse des besoins et de sélection des outils.
- Document de conception de la stratégie DevSecOps.
- Document d'architecture de la Pipeline DevSecOps.
- Programme de formation des équipes.
- Rapport de lancement pilote.
- Document d'exploitation de la Pipeline DevSecOps

AQ 1 : Mise en place d'une solution d'audit des codes sources

Afin de renforcer la sécurité des applications tout au long du cycle de vie du développement, l'ONDA souhaite mettre en place une solution d'analyse des codes sources permettant d'identifier et atténuer les vulnérabilités potentielles

Exigences spécifiques :

Couverture des applications : La solution doit être capable de couvrir l'audit de sécurité des codes sources pour au moins 70 applications.

Exigences techniques :

	Exigences
1	Capacité de générer des rapports/console de conformité pour OWASP, NIST, etc.
2	La solution doit être capable de fournir une capacité centralisée pour intégrer les utilisateurs à la plateforme de rétroaction des développeurs et à tous les autres services de test de sécurité des applications selon les besoins. Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.
3	La solution doit être capable de s'intégrer avec les versions SaaS de l'outil de test mentionné ci-dessus. Décrivez la nature de l'intégration des services SaaS (par exemple, bibliothèque, API, services Web, etc.). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite. - Junit - SonarQube - Selenium - Fortify - WebInspect - Checkmarx - Atom software - Tenable.io - Black Duck SCA
4	Doit prendre en charge des politiques basées sur des conditions spécifiques spécifiées pour que les résultats déclenchent une alarme ?
5	Doit prendre en charge la définition d'une période de grâce avant de déclencher une alarme pour ces conditions ?
6	La solution doit être en mesure de générer automatiquement des tickets JIRA, Gitlab, ServiceNow ou Azure DevOps ITS à partir des résultats d'une opération de découverte, en offrant la possibilité de configurer les détails de cette découverte.
7	La solution doit permettre la propagation bidirectionnelle des modifications de statut des tickets ITS, assurant ainsi un ticketing bidirectionnel.
8	Le système doit être capable de générer automatiquement des tickets ITS lorsqu'une violation de politique est détectée, garantissant ainsi une réponse automatique aux incidents de sécurité.
9	L'utilisateur doit avoir un accès rapide au matériel de formation pertinent pour une découverte spécifique
10	La solution doit être en mesure d'agréger les résultats provenant d'une variété d'outils,
11	fournit des conseils de remédiation pour les vulnérabilités
12	Fournit une notation de risque pour les vulnérabilités.
13	Le fournisseur doit proposer une formation en ligne autonome technique gratuite/payante, des forums et une documentation pour le DFP (Dispositif de Formation Professionnelle). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.
14	comprend à la fois une interface utilisateur (UI) et un flux de travail API
15	peut intégrer (DAST,SAST,SCA), les tests de pénétration et l'examen manuel

16	La solution doit être configurable en se basant sur des politiques
17	La solution doit permettre la configuration et la modification des jeux de règles
18	La solution doit fournir une assistance intelligente au triage basée sur l'apprentissage automatique
19	Sélectionne automatiquement les meilleurs outils de sécurité des applications disponibles pour votre base de code.
20	Corrélation automatique et dédoublement
21	Gestion des vulnérabilités au niveau de la branche.
22	Restrictions RBAC
23	Déduplication des actifs et/ou des vulnérabilités similaires :
24	indique où se trouve la vulnérabilité dans la pile
25	Capacité à filtrer par date de détection des vulnérabilités et CI (par exemple, > 30 jours).
26	Capacité à identifier les vulnérabilités où l'identifiant CVE est manquant.
27	Les informations sur le niveau des vulnérabilités et des CI doivent être visibles (où ils se situent - niveau 0, 1, etc.).
28	Capacité de classer les vulnérabilités pour indiquer si elles sont potentielles ou confirmées.
29	Capacité de classifier le statut des vulnérabilités (corrigées, réouvertes, nouvelles).
30	Visualiser les vulnérabilités Zero Day.
31	Capacité à visualiser l'exploitabilité.
32	Capacité de créer une base de connaissances avec des recommandations et d'intégrer ces recommandations dans les tickets.
33	Visibilité des vulnérabilités avec les actions planifiées.
34	<ul style="list-style-type: none"> Générer un rapport de vulnérabilités Générer un rapport de correctifs Générer un rapport d'actifs Générer des rapports de tableau de bord exécutif Générer des rapports de restrictions Générer des rapports de correctifs personnalisés Générer des rapports de détails de mitigation
35	La solution doit agréger les résultats de toutes les solutions susmentionnées (SAST, SCA, IAST, DAST) proposées par le soumissionnaire.
36	La solution doit agréger les résultats provenant de nombreuses solutions, et offrir une manière facile de s'intégrer avec des solutions non prises en charge nativement, ainsi qu'avec les résultats issus de tests effectués par des humains (tests de pénétration, etc.).
37	La solution doit corréler les résultats provenant de divers scanners de sécurité des applications lorsque cela est possible.
38	La solution doit fournir une vue centralisée.

39	La solution doit aider à prioriser les vulnérabilités en s'appuyant sur des triages passés et en utilisant des normes telles que NIST, PCI, HIPAA, DISA, OWASP Top 10, et autres.
40	La solution doit permettre le suivi des actions correctives dans un système d'enregistrement pour mieux gérer la responsabilité, et s'intégrer avec Azure DevOps CI/CD.
41	La solution doit fournir une vue centrale des risques pour toutes les applications et offrir un tableau de bord pour surveiller l'évolution de la posture de sécurité au fil du temps.
42	La solution devrait automatiser la numérisation pour les solutions suivantes (SAST, SCA, IAST, DAST).
43	La solution devrait s'intégrer aux solutions suivantes (SAST, SCA, IAST, DAST) pour exécuter des analyses orchestrées à la demande.
44	La solution devrait consolider les rapports de toutes les solutions en fonction du projet.
45	La solution doit prendre en charge le déploiement dans un environnement totalement déconnecté (par exemple, en mode air gap) sans accès direct à Internet. Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.
46	La solution doit utiliser des interfaces basées sur des normes industrielles (par exemple, HTML5) et éviter l'utilisation de modules complémentaires tiers (par exemple, Adobe Flash, Oracle Java, etc.). Veuillez fournir des preuves détaillées et des explications sur la manière dont cette exigence est satisfaite.
47	Capacité de classer les configurations d'infrastructure (CI) et les vulnérabilités en fonction de l'application(s) qui s'exécute sur le service métier.
48	Utiliser une API pour récupérer les données spécifiques aux vulnérabilités et aux actifs.
49	La solution doit permettre une configuration prête à l'emploi pour LDAP/SAML2.0 afin de s'intégrer avec l'IDP (Identity Provider).
50	La solution doit prendre en charge le déploiement sur Kubernetes/OpenShift, en mode autonome ou sur Docker.
51	La solution doit s'intégrer à un plugin pour environnement de développement intégré (IDE).
IAST	
51	Peut confirmer les résultats détectés par observation passive avec des requêtes actives pour éliminer les faux positifs.
52	Peut fournir des extraits de code et une brève description des vulnérabilités détectées.
53	Permet des définitions personnalisées de données sensibles via des motifs de noms de paramètres et des valeurs de données, permettant la détection de fuites de données ou d'autres manipulations inappropriées de données sensibles (par exemple, numéros de sécurité sociale, numéros de cartes de crédit, mots de passe, ou toute donnée définie par l'utilisateur).
54	Peut analyser le flux de données à travers plusieurs processus ou services, même à travers plusieurs machines virtuelles (VM) ou conteneurs, dans des architectures distribuées ou basées sur des microservices.

55	Fournit des informations sur le chemin réel des composants vulnérables.
56	Offre une intégration intégrée pour l'apprentissage électronique de la sécurité des applications afin de fournir une formation contextuelle en sécurité des applications adaptée aux résultats.
57	Fournit des rapports sur les risques de licence pour tous les composants open source utilisés dans l'application.
58	Fournit un rapport sur les risques de sécurité pour tous les composants open source utilisés dans l'application.
59	Fournit des conseils de remédiation pour tout composant open source vulnérable utilisé dans l'application.
60	Capacité à détecter des données non sécurisées dans les messages WebSocket entrants.
61	Capacité à découvrir automatiquement les points d'accès non testés en utilisant la définition OpenAPI (Swagger).
62	Capacité à découvrir automatiquement les points d'accès non testés en utilisant la définition GraphQL (introspection).
63	Permet à l'utilisateur final de définir un désinfectant et un validateur personnalisés pour améliorer la précision.
Section 2: Language support	
64	Java
65	Groovy
66	Scala
67	Gosu
68	Clojure
69	.NET
70	.NET core
71	GoLang
72	NodeJS
73	ColdFusion
74	PHP
75	built-in support for AWS lambda and Azure Functions
Section 3: Reporting and compliance	
76	OWASP 2013 dashboard
77	OWASP 2017 dashboard
78	PCI-DSS v3.2.1 dashboard
79	CWE/SANS dashboard
80	GDPR/CAPEC dashboard
81	Permet le masquage des données sensibles dans les résultats via des motifs personnalisables.

82	Fournit une couverture des URL et un pourcentage de couverture pour indiquer le risque actuel et la couverture, et aide à améliorer la couverture future.
83	Fournit une carte visuelle du flux de données entre les cibles de test et les ressources externes utilisées par ces cibles, telles que les bases de données, les services web externes, etc.
84	Fait la distinction entre le code propriétaire écrit en interne (appelé directement ou indirectement) et le code open source/bibliothèque/tiers.(OSS/library/3rd party code)
85	Fournit des politiques recommandées pour guider l'utilisateur dans la hiérarchisation des vulnérabilités afin d'établir un accord de niveau de service (SLA).
86	Fournit un profil de risque de l'application en termes d'URL de points de terminaison et/ou de points de terminaison d'API.
SAST	
87	Devrait être capable d'analyser le code à partir des fichiers source et de configuration.
88	Peut détecter des problèmes de sécurité complexes en suivant le flux de données contaminées, y compris la manipulation de chemin, les attaques XSS, les injections SQL et les injections de commandes OS.
89	Peut identifier des problèmes de sécurité couvrant les principales normes de sécurité : OWASP Top 10, CWE Sans 25, PCI-DSS, CERT-JAVA.
90	Peut identifier des problèmes de sécurité liés à la configuration des principaux frameworks d'application web.
91	Peut identifier des problèmes de sécurité liés aux fichiers de configuration de l'Infrastructure as Code.
92	Peut identifier des problèmes de qualité complexes liés à l'utilisation des ressources.
93	Peut identifier des problèmes de qualité complexes liés à l'utilisation de l'API.
94	Peut identifier des problèmes de qualité en mettant en évidence les résultats d'une analyse statistique du comportement des développeurs.
95	Peut détecter des problèmes avec les implémentations de gestion des threads, y compris les conditions de concurrence et l'accès non protégé aux threads.
96	Le moteur d'analyse présente un faible taux de faux positifs dans une gamme de langages et de technologies.
97	Le moteur d'analyse devrait fournir des mécanismes pour éliminer les faux positifs systémiques.
98	Le moteur d'analyse devrait offrir une configuration permettant de contrôler les sources contaminées pour l'analyse de sécurité.
99	Peut fournir un filtrage complet sur les problèmes identifiés, par exemple, par type de problème (sécurité ou qualité), par type de vulnérabilité (par exemple, Cross Site Scripting, SQLI).
100	Peut fournir un mécanisme pour partager les résultats filtrés entre différents groupes et utilisateurs.
101	Peut fournir des notifications des résultats filtrés sur une base planifiée ou lors de l'ajout de nouveaux résultats.

102	Peut présenter les problèmes en montrant le flux de code ligne par ligne.
103	Peut afficher des aides à la remédiation pour les problèmes.
104	Fournir un mécanisme de triage pour marquer les faux positifs.
105	Prise en charge de la détection et du triage des problèmes à travers du code commun afin d'éviter les travaux redondants.
106	Fournir une vérification du triage des problèmes détaillant les modifications effectuées et l'utilisateur responsable.
107	Prise en charge du contrôle d'accès basé sur les rôles pour la classification des défauts.
108	Permettre la configuration du mécanisme de triage pour ajouter des informations personnalisées au processus de triage.
109	Prise en charge de l'agrégation de différentes analyses dans un seul produit, par exemple, côté frontal et côté backend.
110	Prise en charge de la ségrégation des résultats en sous-composants.
111	Peut attribuer automatiquement le problème au développeur qui l'a introduit.
112	Peut attribuer les résultats aux propriétaires en fonction de la propriété du composant.
113	Peut escalader les problèmes vers des outils de suivi des problèmes tels que Jira.
114	La solution devrait s'intégrer aux produits CI/CD courants tels que Jenkins, GitHub, GitLab et Azure DevOps.
115	Peut importer des résultats provenant d'autres outils AST (Application Security Testing).
116	Peut analyser des projets comprenant des millions de lignes de code.
117	Peut s'adapter pour exécuter de nombreuses analyses en parallèle.
Section 2: Language and Framework support	
	Support Programming Languages:
117	C/C++ (up to C++20)
118	Java
119	.NET
120	.NET core
121	Java Script
122	Typescript
123	GoLang
124	Kotlin
125	Swift
126	Python
127	Apex
128	Ruby
129	Support Popular Web Frameworks: JSP, Spring Boot, Struts, ASP.NET Core, ASP.NET MVC, Angular, React, BootStrap, Express, Flask, Django, Echo and Ruby On Rails
	Support IAC technologies:
130	Terraform

131	Kubernetes
132	Helm
133	ELK
134	ARM Templates
135	AWS Cloudformation
Section 3: Reporting et integration	
136	Peut générer des rapports couvrant des normes telles que l'OWASP Top 10.
137	Dispose de tableaux de bord configurables pour présenter des informations sur l'utilisation de l'outil et les progrès par rapport aux normes de sécurité.
138	Créer des indicateurs personnalisés pour les tableaux de bord afin de refléter les priorités du client.
139	Dispose d'une API REST pour permettre l'extraction des résultats en vue d'une intégration ultérieure.
140	Identification multi-facteurs des sources ouvertes, utilisant diverses techniques au-delà des déclarations du gestionnaire de packages, afin d'assurer une précision de correspondance optimale.
141	Capacité de scanner le code source et d'archiver/emballer les binaires.
142	Capacité de scanner les conteneurs Docker.
143	Capacité de repérer les sources ouvertes incluses directement, contournant ainsi tout mécanisme de dépendance existant ou gestionnaire de packages.
144	Capacité d'identifier les composants contenant des algorithmes cryptographiques, garantissant la conformité aux contrôles à l'exportation et à d'autres réglementations.
145	Capacité à "apprendre" à partir des modifications apportées à la liste de matériaux (BOM), éliminant ainsi les travaux redondants pour de nouvelles analyses.
146	Capacité de voir quels projets/applications utilisent un composant open source particulier, offrant une visibilité d'utilisation à travers l'organisation.
147	Capacité de comparer les listes de matériaux (BOM) de différentes versions d'un projet et d'identifier les composants qui ont été ajoutés, supprimés ou modifiés.
148	Prise en charge étendue des langues, incluant toutes les langues majeures utilisées aujourd'hui ainsi que de nombreuses langues moins couramment utilisées.
149	Capacité de détecter les logiciels open source au niveau du système d'exploitation, tels que les RPM, les .Debs, etc.
150	Association correcte avec plus de 2600 licences open source uniques, garantissant que les licences moins connues ne passent pas inaperçues.
151	Capacité de détecter et regrouper toutes les variantes de la licence GPL, qui présentent le même risque juridique que la GPL standard.
152	Capacité de générer automatiquement un fichier de notifications, basé sur le texte de licence réel (et non simplement sur des modèles de licences), à inclure dans la documentation du produit, ce qui permet d'économiser des jours voire des semaines de compilation manuelle.

153	Capacité d'afficher le texte de la licence, éliminant ainsi le besoin pour les utilisateurs de le rechercher eux-mêmes.
154	Identifier correctement les composants qui ont une double licence, souvent commerciale et open source, et permet à l'utilisateur de choisir la licence appropriée.
155	Capacité d'afficher dynamiquement le risque lié à la licence en fonction du modèle de déploiement de l'application (interne, externe, SaaS).
156	Capacité de voir quels composants utilisent une licence spécifique.
157	Capacité de créer des licences personnalisées, par exemple des licences tierces ou commerciales.
158	Capacité de déclencher des alertes sur les vulnérabilités le jour même de leur divulgation, minimisant la fenêtre temporelle ouverte aux pirates informatiques.
159	Capacité de visualiser les informations sur le Common Weakness Enumerator (CWE) pour des vulnérabilités individuelles, afin de soutenir la priorisation.
160	Disponibilité des vulnérabilités non répertoriées dans le NVD avec des données exploitables ; offrant une couverture étendue des vulnérabilités, des recommandations de remédiation, l'existence d'exploits, le vecteur d'attaque, etc., réduisant le temps de traitement et de remédiation des vulnérabilités.
161	Haute qualité des données, avec des versions de composants correctement associées aux vulnérabilités, garantissant que les véritables vulnérabilités sont prises en compte sans être distraites par de fausses vulnérabilités.
162	Orientations sur la version plus récente d'un composant open source qui éliminerait les vulnérabilités connues. Fournir des alternatives à la mise à niveau lorsque cela est approprié.
163	Capacité de définir des politiques à la fois au niveau global et pour des projets individuels.
164	Capacité de passer outre les violations de la politique et d'ajouter un commentaire citant la raison de la dérogation.
165	Capacité des violations de la politique à déclencher des événements dans les outils de construction, les systèmes de suivi des tickets, etc.
166	Capacité de définir des politiques de manière générale (par exemple, s'appliquant à toutes les licences réciproques) ou à un niveau très granulaire (par exemple, s'appliquant uniquement aux composants avec une licence Mozilla).
167	Intégration du code source et de l'exécutable disponible gratuitement sur GitHub.
168	Intégration tout au long du cycle de vie du développement logiciel (SDLC), incluant l'EDI, le contrôle de source, l'intégration continue (CI), les outils de construction, le référentiel binaire, le système de suivi des tickets et les tableaux de bord de sécurité.
169	Une API RESTful est disponible pour permettre une intégration personnalisée dans l'écosystème DevOps et de sécurité.
170	Capacité de scanner les conteneurs, y compris la couche système d'exploitation, les bibliothèques installées et les applications.

171	Intégration avec OpenShift/Kubernetes fournissant une analyse automatisée des images de conteneurs à grande échelle.
172	Des rapports PDF prêts à l'emploi pour la liste de matériaux et le fichier de notifications de licences.
173	Base de données de rapports distincte accessible via Excel ou des outils de Business Intelligence existants prenant en charge les requêtes SQL.
174	Capacité de générer des rapports à travers plusieurs projets.
175	Prise en charge de la conservation des résultats localement (non dans le cloud), garantissant que personne (pas même le fournisseur) n'a accès à notre liste de matériaux, vulnérabilités et autres risques.
176	Évolutivité horizontale pour prendre en charge des milliers de projets et d'applications.
177	Capacité d'être configuré pour une haute disponibilité, la bascule en cas de panne, et l'équilibrage de charge.
178	Prise en charge du déploiement de conteneurs Docker.
179	Prise en charge du protocole d'authentification Security Assertion Markup Language (SAML), permettant l'authentification multi-facteurs (MFA) et la connexion unique (SSO).
180	Capacité de créer et synchroniser automatiquement des groupes d'utilisateurs à partir de fournisseurs d'identité (IDP) via SAML.
Section 4: installation and maintenance	
181	Le serveur peut être installé sur toutes les principales distributions de systèmes d'exploitation (y compris Mac, Linux et Windows).
182	Permet la mise à jour à distance des agents.
183	Permet la surveillance à distance de l'état des agents.
184	Fournit un extrait de diagnostic à distance depuis l'interface utilisateur du serveur, y compris les journaux des agents, facilitant le dépannage.
185	Permet un message de bienvenue personnalisable pour l'interface utilisateur du serveur.
186	Permet à l'utilisateur de définir des modèles personnalisables pour les paramètres de projet qui peuvent être utilisés et réutilisés pour un déploiement rapide et reproductible en entreprise.
187	Fournit une prise en charge intégrée de la sauvegarde et de la restauration de la base de données.
188	Capacité de mettre en pause/repandre l'agent à distance sans interrompre l'application sous test.

Installation, Configuration et mise en œuvre de la pipeline DevSecOps :

Le prestataire doit proposer dans son offre toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre de la solution, ainsi que le planning de réalisation.

Le prestataire doit accompagner l'ONDA pour l'élaboration des guides de sécurité des applications.

Ces prestations doivent inclure l'ingénierie, l'installation, la configuration, le paramétrage, l'intégration et la mise en service de la solution de sécurité proposée.

Le prestataire doit réaliser tout essai qu'il jugera nécessaire pour s'assurer de la conformité et du bon fonctionnement de la plateforme de sécurité.

- Le titulaire assurera ainsi la mise en place de l'architecture technique cible et la mise en service des dispositifs de la solution au niveau des différents site (territoire nationale).
- La prestation de service demandée est résumée dans les points suivants :
 - Élaborer l'architecture technique de la Pipeline DevSecOps, et l'ingénierie d'interconnexion avec l'existant.
 - Intégrer l'analyse de sécurité dans le processus CI/CD pour détecter automatiquement les vulnérabilités à chaque modification de code
 - Configurer les règles de l'outil d'audit pour mettre l'accent sur les meilleures pratiques de sécurité, la protection contre les attaques courantes, la gestion correcte des sessions, etc.
- Surveiller et mettre à jour régulièrement les dépendances tierces pour garantir qu'elles ne contiennent pas de vulnérabilités connues.
- Mettre en place un processus pour gérer les rapports de sécurité générés par les outils d'audit, en assignant des priorités et en assurant le suivi des corrections
- Assurer le transfert de compétences sur la solution.

Installation et Configuration :

- Installation, paramétrage et optimisation de la partie serveur ;
- Installation et paramétrage des agents à déployer sur les serveurs ;
- Mise en place et paramétrage de la partie gestion des droits ;
- Mise en place et paramétrage de la partie reporting ;
- Mise en place et paramétrage de la partie délégation des droits ;

Formation

Le prestataire est tenu d'assurer une session de formation officielle au profit des équipes (7 personnes) de l'ONDA pour une durée de **cinq (5) jours**

ARTICLE 06 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la présente tranche du marché est fixé à **Douze (12) mois** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire.

ARTICLE 07 : VALIDATION ET RECEPTION DES LIVRABLES

A l'issue de chaque phase, l'ONDA procédera à la validation des livrables conformément aux dispositions définies par l'article 47 du C.C.A.G-T. Trois situations peuvent se présenter :

- Acceptation du livrable/rapport sans réserve ;
- Demande de modifications/améliorations. Le prestataire doit remettre le livrable/rapport dans un délai de **dix (10) jours maximums** à compter de la date de la communication des observations. Ce délai est compris dans le délai contractuel de la phase.
- Refus motivé du livrable/rapport pour insuffisances dûment justifiées. Dans ce cas, le prestataire est tenu de soumettre dans un délai de **quinze (15) jours** un nouveau rapport. Ce délai est compris dans le délai contractuel de la phase.

Le prestataire doit remettre les livrables dans le délai fixé pour chaque phase.

Les délais que se réserve l'ONDA pour approuver les livrable/rapports, ne sont pas compris dans le délai d'exécution des prestations objet du présent marché. Néanmoins ce délai ne doit pas dépasser **vingt (20) Jours ouvrables** par phase.

Pour respecter les délais mentionnés ci-dessus, les échanges des livrables entre le maître d'ouvrage et le titulaire doivent être tracés.

ARTICLE 08 : RECEPTION DEFINITIVE

Compte tenu de la nature des prestations, la réception définitive sera prononcée conformément aux dispositions de l'article 49 76 du CCAG-EMOT.

ARTICLE 09 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Les paiements partiels sont autorisés.

Les paiements se feront en fonction des pourcentages précisés dans le tableau ci-dessous après validation des livrables correspondants.

PRIX	PAIEMENT
1^{er} paiement (Prix 1)	100 % du montant relatif à la prestation objet du prix 1, à la réception provisoire partielle de celle-ci
2^{ème} paiement (Prix 2)	100 % du montant relatif à la prestation objet du prix 2 , à la réception provisoire partielle de celle-ci.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de réception des prestations demandées et sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Dispositions relatives à la facturation :

- Les factures doivent être émises au plus tard le dernier jour du mois de la réalisation des prestations objet du présent marché.
- Les factures doivent se conformer aux dispositions réglementaires notamment les articles 145 alinéa III et 146 du Code Général des Impôts Marocain en vigueur.
- Les factures doivent porter les dates de leur établissement.
- En cas de remise tardive de la facture générant ainsi une sanction pécuniaire, au profit du Trésor, à l'encontre de l'ONDA, le montant de ladite sanction pécuniaire sera déduit, le cas échéant, à l'identique des sommes dues au prestataire.

ARTICLE 10 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par l'Entrepreneur d'avoir exécuté à temps la présente tranche du marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par la présente tranche du marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial de la présente tranche du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard.

- 1- En cas de retard dans l'exécution des travaux :** Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **huit pour Cent (8 %)** du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 C.C.A.G.T.
- 2- En cas de retard dans la remise des documents ou rapports ou pour défaut de réalisation de certaines de ses obligations :** Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **deux pour Cent (2 %)** du montant du marché,

éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 11 : BREVETS

Le prestataire garantira le maître d'ouvrage contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit d'auteur résultant de l'emploi des prestations ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 12 : LOIS ET NORMES

Les prestations livrées en exécution du marché doivent être conformes aux lois et normes Marocaines suivantes :

- Loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Loi n°05-20 relative à la cybersécurité
- Loi n°53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques ;
- Loi n°07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne la répression des infractions relatives aux systèmes informatiques ;
- Loi n°02-00 relative aux droits d'auteur au Maroc ;
- Loi n°05-20 relative à la Cybersécurité et son décret d'application (n° 2-21-406) ;
- Loi n°43-20 relative à l'utilisation des signatures électroniques ;
- Loi n°66-99 relative aux archives ;
- La Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
- La norme ISO27001.

ARTICLE 13 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler et/ou d'essayer les prestations pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché. L'ONDA notifiera par écrit au titulaire l'identité de ses représentants à ces fins.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse. Le titulaire devra alors reprendre les prestations refusées sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les prestations ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le titulaire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 14 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT.

Prix 1 : Définition de la stratégie DevSecOps de l'ONDA et Mise en place de la pipeline DevSecOps :

Ce prix rémunère la définition de la stratégie et son plan de déploiement avec la mise en place de la pipeline DevSecOps telle que définie dans l'article « CONSISTANCE DE LA PRESTATION » des clauses techniques de la présente tranche du marché, y compris toutes sujétions.

Prix payé au forfait au prix n°1 du Bordereau des prix-détail estimatif de la tranche ferme

Prix 2 : Fourniture et mise en place d'une solution d'audit des codes sources:

Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de la solution d'audit des codes sources telle que définie dans l'article « CONSISTANCE DE LA PRESTATION » des clauses techniques de la présente tranche du marché, y compris toutes sujétions.

Prix payé en Unités au prix n°2 du Bordereau des prix-détail estimatif de la tranche ferme

CHAPITRE 3 : CLAUSES TECHNIQUES – TRANCHE CONDITIONNELLE

Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre de la présente tranche du marché est **La Direction des Systèmes d'Information**.

ARTICLE 02 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

La présente tranche conditionnelle du marché concerne la fourniture dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 03 : DELAI D'EXECUTION

La présente tranche conditionnelle du marché est valable pour une durée **d'une (1) année** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations de cette tranche (après la réception définitive de la **Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps**) renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour **une durée maximale de (03) trois années**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception **trois (03) mois** au moins avant la fin de l'année en cours (date d'anniversaire).

ARTICLE 04 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) **Cautionnement** : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial de la tranche conditionnelle du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 12 du C.C.A.G-EMO

b) **Retenue de garantie** : Par dérogation aux dispositions de l'article 40 du C.C.A.G-EMO, aucune retenue de garantie ne sera opérée au titre du présent marché .

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent porter la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé .

ARTICLE 05 : DELAI ET NATURE DE GARANTIE

Par dérogation aux dispositions de l'article 48 du CCAG-EMO et compte tenu de la nature des prestations, aucun délai de garantie n'est prévu.

ARTICLE 06 : RECEPTION DES PRESTATIONS

Les réceptions partielles des prestations sont autorisées

Les réceptions seront prononcées trimestriellement par les personnes habilitées de l'ONDA et seront sanctionnées par l'établissement d'attestations de service fait.

Compte tenu de la nature des prestations, la réception définitive sera prononcée conformément aux dispositions de l'article 49 du CCAG-EMO.

ARTICLE 07 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution de la présente tranche du marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Les réceptions et les paiements seront effectués trimestriellement à terme échu.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Dispositions relatives à la facturation :

- Les factures doivent être émises au plus tard le dernier jour du mois de la réalisation des prestations objet du présent marché.
- Les factures doivent se conformer aux dispositions réglementaires notamment les articles 145 alinéa III et 146 du Code Général des Impôts Marocain en vigueur.
- Les factures doivent porter les dates de leur établissement.
- En cas de remise tardive de la facture générant ainsi une sanction pécuniaire, au profit du Trésor, à l'encontre de l'ONDA, le montant de ladite sanction pécuniaire sera déduit, le cas échéant, à l'identique des sommes dues au prestataire.

ARTICLE 08 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations définies par le présent marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévue par ce marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues à l'article 42 du CCAG EMO, une pénalité de **cinq pour mille (5‰)** du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus, par jour de retard.

La pénalité est plafonnée à **dix pour cent (10%)** du montant initial du marché, éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG EMO.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 09 : BREVETS

Le prestataire garantira le maître d'ouvrage contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit d'auteur résultant de l'emploi des prestations ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 10 : LOIS ET NORMES

Les prestations livrées en exécution du marché doivent être conformes aux lois et normes Marocaines suivantes :

- Loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Loi n°05-20 relative à la cybersécurité
- Loi n°53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques ;
- Loi n°07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne la répression des infractions relatives aux systèmes informatiques ;

- Loi n°02-00 relative aux droits d'auteur au Maroc ;
- Loi n°05-20 relative à la Cybersécurité et son décret d'application (n° 2-21-406) ;
- Loi n°43-20 relative à l'utilisation des signatures électroniques ;
- Loi n°66-99 relative aux archives ;
- La Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
- La norme ISO27001.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

- **Documents et information concernant le présent marché**

Le prestataire, sauf accord préalable donné par écrit par l'ONDA, ne communiquera concernant ce marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par l'Office ou en son nom, à aucune personne autre qu'une personne employée par le prestataire à l'exécution du marché.

Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de l'ONDA et tous ses exemplaires seront retourné à l'Office après exécution des obligations contractuelles.

- **Obligation de secret professionnel lors de la phase de réalisation**

Le prestataire doit observer les dispositions particulières qui lui sont communiquées par l'ONDA. Il est assujéti, pour tout ce qui concerne son activité découlant du présent marché, au secret professionnel.

En cas de violation des obligations contractuelles, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, l'ONDA peut résilier le marché.

- **Communication autour du projet**

Toute communication publique autour de ce projet doit être précédée obligatoirement d'une autorisation écrite de l'ONDA.

ARTICLE 12 : MAINTENANCE

Pour chaque solution et après déclenchement de la tranche conditionnelle, le prestataire est tenu de réaliser quatre (04) visites de maintenance préventive annuelle sur les lieux d'installation des équipements objet du marché (à raison d'une visite par trimestre).

Le prestataire est tenu de fournir un planning de visites annuel qui doit être communiqué au responsable ONDA le premier mois de l'année.

Opérations à réaliser :

A chaque visite, le prestataire est tenu de mener les opérations nécessaires pour assurer un bon niveau technologique du système à savoir :

- Test et contrôle des différents équipements ;
- Installation des mises à jour logicielles des différents composants de la solution. il s'agit de garantir la mise à niveau du parc logiciel et/ou matériel objet de la maintenance ;
- L'entretien du matériel et du logiciel ;
- La réparation ou le remplacement total ou partiel des pièces défectueuses ;
- La correction de tout « bug » détecté au niveau du logiciel (y compris l'installation des patchs correctifs ou préventifs) ;
- La livraison et l'installation des nouvelles versions logicielles. Le parc logiciel objet de la maintenance doit être à niveau avec la dernière version stable et validée ;

Aussi, la maintenance préventive comprend-t-elle le nettoyage du matériel, les tests, les mises au point nécessaires, le remplacement des pièces défectueuses ou obsolètes.

Le planning de maintenance doit tracer à l'avance les actions préventives à mener chaque année (Upgrade, patching, mise à niveau matériel, ...).

A signaler que les pièces de rechange et les produits de nettoyage des différentes composantes à entretenir sont à la charge du prestataire.

Le prestataire est tenu de fournir pour chaque mise à jour majeure des logiciels objets du présent CPS les média (CD-ROM/DVD/mémoire ...) d'installation.

Il y a lieu de signaler que les actions de maintenance préventives doivent être validées et approuvées par ONDA avant de leur mise en place.

Rapport de la maintenance préventive :

A l'issue de chaque visite de maintenance, le prestataire est tenu de présenter au responsable concerné de ONDA un rapport détaillé de la maintenance.

Le rapport doit détailler ce qui suit :

- Les actions de maintenance réalisées ;
- Les recommandations en termes d'amélioration d'architecture ou autre ;
- Les actions prévues lors de la prochaine visite préventive ;
- Les incidents survenus sur le trimestre en cours ;
- Tous risques ou alertes à signaler afin d'éviter toute complication par la suite ;

Planning des visites :

Le prestataire est tenu de fournir, au moment de la notification et après chaque reconduction du contrat de maintenance, un planning prévisionnel des visites le premier moi de chaque année.

Vielle sécurité :

Le prestataire est tenu d'aviser et alerter ONDA de tous les risques, alertes, vulnérabilités ou menaces liés aux équipements et logiciels objet de la maintenance.

Maintenance Sur Demande :

Le prestataire est tenu d'intervenir sur demande et après chaque signalisation d'un incident, qui inclut la remise en bon état de fonctionnement du matériel par le remplacement des pièces défectueuses, la reconfiguration d'un composant logiciel ou la réinstallation d'un système. Les pièces de rechange sont à la charge du prestataire.

Le prestataire est tenu de présenter au responsable concerné de ONDA un rapport détaillé de l'intervention.

Niveau de service

Le prestataire est tenu d'assurer le niveau de service suivant :

- Astreinte : Horaires normales ;
- Délai maximal d'intervention : 4 heures après déclaration de l'incident ;
- Délai maximal de réparation : 8 heures après déclaration de l'incident ;

Le prestataire est tenu de communiquer à ONDA les coordonnées des personnes / services à contacter en cas d'un incident (durant et hors les heures de service).

Toute intervention ou réparation dépassant les délais suscités sera soumise à une pénalité de retard de 1%0 (Pour mille) pour chaque heure dépassée.

Liste de la permanence :

Le prestataire est tenu de fournir une liste des personnes en astreinte à contacter en cas d'incident survenu hors les heures de service, les week-ends et/ou les jours fériés. Une procédure d'escalade doit être prévue en cas d'indisponibilité des personnes concernées par l'astreinte.

Rapport d'intervention :

Le prestataire est tenu de fournir un rapport d'intervention après chaque résolution d'incident.

Le rapport doit être soumis à la validation du responsable ONDA concerné.

Interlocuteur unique :

Le prestataire est tenu de désigner un responsable du compte comme interlocuteur unique pour gérer tous les aspects liés à la maintenance (planification, non réponse de la liste d'astreinte, dépassement des délais contractuels, ...).

Lieu de la maintenance :

- Siège ONDA

ARTICLE 13 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 34 du CCAG-EMO.

Prix 1 : Maintenance de la pipeline DevSecOps:

Ce prix rémunère la prestation de maintenance et support des solutions mis en place dans le cadre de la pipeline DevSecOps.

Prix payé au forfait trimestriel au prix n°1 du Bordereau des prix-détail estimatif de la tranche Conditionnelle.

Appel d'offres ouvert N° 098-24-AOO

Fourniture et maintenance de solutions pour la sécurité et la qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche ferme : Fourniture de solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA y compris la démarche DevSecOps

Tranche conditionnelle : Maintenance des solutions pour la sécurité et qualité des développements applicatifs de l'ONDA

<p>Direction concernée</p> <p><i>Mr. Rachid ZHAFNI</i> Chef de Département Digital Factory</p> <p><i>M. EL KARIMI Abdelhalim</i> Directeur des Systèmes d'information</p>	<p>Direction des Achats et de la Logistique</p> <p><i>Abdellah BOUKHLOUF</i> Le Directeur des Achats et de la Logistique</p>
<p>Direction Générale de l'ONDA</p> <p><i>Habiba LAKLAL</i> La Directrice Générale</p> <p><i>17 MAI 2024</i></p> <p>المكتب الوطني للمطارات Direction Générale OFFICE NATIONAL DES AÉROPORTS</p>	
<p>Concurrent</p>	
<p>CPS lu et accepté sans réserve</p>	